



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

alcoolisme

Question écrite n° 89069

Texte de la question

M. Jean-Marc Nesme attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur le problème grave de l'usage nocif de l'alcool qui reste au 3e rang des facteurs de risque de décès prématuré à l'échelle mondiale. En France, bien que la consommation d'alcool soit en diminution, elle est responsable de 23 000 décès directs par an et reste associée à 45 000 morts. Lors du 15e congrès mondial de recherche en alcoologie qui s'est tenu à Paris, les spécialistes ont mis l'accent sur la nécessité de considérer l'alcoolisme comme une maladie regrettant que les patients ne soient pas traités avec le même intérêt que les malades cancéreux. La France semble avoir pris un certain retard en matière d'éducation et formation au regard de ce qui se fait dans des pays voisins comme la Suisse ou la Belgique. Il souhaite connaître son sentiment sur cette question et être tenu informé de ce qu'elle compte mettre en oeuvre pour remédier à ce problème.

Texte de la réponse

La consommation d'alcool, deuxième cause de mortalité évitable en France après le tabac, constitue un enjeu de santé publique majeur. En matière de communication, d'information et de prévention, les pouvoirs publics ont entrepris depuis la seconde moitié des années 90, d'alerter le public sur les conséquences sanitaires à long terme de l'usage à risques et, plus récemment, pris en compte la surreprésentation masculine dans la consommation d'alcool, notamment en y sensibilisant les relais d'opinion comme la presse. En 2009, l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) a poursuivi les actions entreprises en 2008 dans le cadre du Plan « santé des jeunes » en rediffusant la campagne d'information de 2008 (boire trop). Une campagne de prévention a été lancée en 2009 d'abord en direction du grand public, puis en 2010 en direction des jeunes, sur Internet, par le ministère des transports sur les dangers de l'alcool au volant. En 2010, l'INPES a développé une campagne de communication (spots radiophoniques et bannières Internet) pour lancer son site « alcool-info-service », dont l'objectif est de communiquer une information détaillée sur l'alcool, de permettre au visiteur d'auto-évaluer sa consommation, d'indiquer les risques encourus lors d'une consommation excessive et de proposer une aide auprès de professionnels intervenant dans le domaine de la santé. En mars 2011, une campagne de sensibilisation a été lancée sur les chaînes de télévision en direction des buveurs réguliers excessifs pour les alerter sur les risques d'une telle consommation et les inciter à s'auto-évaluer par l'alcoomètre, outil mis à disposition du grand public sur le site « alcool-info-service ». Les pouvoirs publics s'appuient également sur le réseau associatif qu'ils accompagnent, soutiennent et financent, tant pour les aspects de prévention, et de sensibilisation du public, que de prise en charge, d'entraide et d'accompagnement. Le plan pour la prise en charge et la prévention des addictions 2007-2011 prévoit une réorganisation du dispositif sanitaire de prise en charge en addictologie. La circulaire du 16 mai 2007 relative à l'organisation du dispositif de prise en charge en addictologie précise les rôles et les articulations de chaque volet du dispositif de prise en charge et de soins aux personnes ayant une conduite addictive. Ainsi des filières addictologiques se mettent en place de façon à couvrir l'intégralité des parcours des personnes ayant une conduite addictive, hôpitaux, structures médicosociales, CSAPA (centres de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie).

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Nesme](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89069

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 septembre 2010, page 10193

Réponse publiée le : 24 mai 2011, page 5572